

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 JUIN

L'ATTITUDE DES PARTIS

Les trois scrutins qui ont eu lieu lundi, tant à l'occasion de la discussion sur l'affaire de Vicq que sur la proposition de M<sup>r</sup> Freppel, ont été tels qu'on devait le prévoir, à moins de se faire de grandes illusions sur les tendances qui régnent à la Chambre. Il convient toutefois de les étudier, ne fut-ce que pour contribuer à dissiper ces trop persistantes illusions.

Que les radicaux dans les trois scrutins se soient constamment présentés en partisans zélés de la violence et de l'oppression, personne assurément ne s'aviserait d'en être surpris. C'est leur tempérament, et, à cet égard du moins, on ne leur refusera pas ce témoignage qu'ils n'ont jamais cherché à tromper personne. Ils ont la haine de toutes les libertés. Leur vote ne saurait donc nous étonner.

On en peut dire autant des opportunistes. Sans doute, il est arrivé que, lorsque leur intérêt immédiat était en jeu, ils affectaient une modération relative, mais ce jeu intéressé ne pouvait tromper personne. En tout cas, lorsqu'il s'agissait de la liberté et du respect de la conscience, ils n'ont jamais hésité. On les a toujours vus empressés de prendre rang parmi leurs adversaires les plus acharnés, parfois même, dans leur ardeur, dépasser les radicaux. Lundi, ils ont saisi avec empressement l'occasion qui leur était offerte de donner une fois de plus carrière à leurs passions.

Nous arrivons au centre-gauche. Ici l'attitude devient tout-à-fait curieuse à étudier.

Il y a d'abord le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple. Ici, il ne s'agit pas même de blâmer le gouvernement, mais simplement de ne pas l'approuver. C'est, semble-t-il, mettre bien à l'aise les consciences timorées. Et, en effet, nous trouvons parmi les votants en faveur de l'ordre du jour pur et simple quelques membres du centre gauche, mais nous en trouvons aussi parmi ceux qui repoussent cet ordre du jour : tels MM. Casimir Périer, H. de Choiseul, A. Christophle, H. Fouquier, Gevelot, Le Myre de Villers, de Mahy, Richard Waddington. D'autres sont plus timides. C'est ainsi que nous trouvons, parmi les abstentions, MM. G. Berger, Clausel de Coussergues, Flourens et surtout le ministre des affaires étrangères, M. Ribot.

Avec l'ordre du jour de M. Guyot-Dessaignes, c'est une autre affaire. Cette fois, c'est l'approbation absolue de la conduite du gouvernement. Cette fois le centre gauche n'hésite plus. Presque tous ses membres. . . s'abstiennent. Ils n'ont pas d'avis. Quelques-uns vont plus loin. Dans la majorité on trouve les noms de MM. Casimir Périer, H. de Choiseul, A. Christophle, Dautresme, Deschanel, Ribot, F. Simon. Voilà les hommes qui se sont présentés et fait élire comme modérés ; voilà ceux qui voudraient qu'on les prit au sérieux comme adversaires des radicaux, alors que ceux-ci n'ont qu'à froncer le sourcil pour qu'ils les suivent.

Enfin, sur la proposition de M<sup>r</sup> Freppel,

proposition que l'éminent évêque d'Angers a défendu avec tant de force allié à tant de modération, il s'agit d'étrangler la discussion. A peine quelques membres du centre-gauche osent-ils se prononcer dans un sens libéral, un plus grand nombre s'abstient ; la majorité vote pour que la discussion soit étranglée.

Il suffit de faire ces constatations. Il serait superflu de les commenter.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

La Commission du budget arrêtera demain vendredi les questions relatives à l'emprunt et aux contributions indirectes.

Le rapport général sera déposé au commencement de juillet, et la Chambre pourra décider quelle partie du budget sera discutée avant la fin de la session.

L'ENQUÊTE DU CRÉDIT FONCIER

M. Rouvier a donné connaissance au conseil des ministres de la réponse de M. Christophle au rapport des inspecteurs des finances.

La réponse du gouverneur du Crédit Foncier est assez longue et documentée. Aussi le ministre des finances a-t-il été invité, par ses collègues, à leur apporter au prochain conseil des propositions sur la solution que comporte l'incident.

Le cabinet statuera donc, dès aujourd'hui, sur ces propositions, et il décidera en même temps des moyens à employer pour rendre publique la résolution prise.

On disait que peut-être une note serait communiquée à la presse, à l'issue du conseil ; mais il ne serait pas impossible que M. Rouvier préférât attendre une interpellation qui paraît probable, et qui lui permettrait d'apporter à la tribune des explications détaillées.

L'INCIDENT DE VICQ

Cette déplorable affaire n'est point encore terminée. M. Chesnelong a déposé une demande d'interpellation au Luxembourg. La discussion en viendra probablement le 3 juillet. M. Chesnelong a, dit-on, l'intention de laisser de côté les faits et de porter principalement le débat sur la question de principe, à savoir la violation d'un droit de propriété.

LA QUESTION DE ZANZIBAR

On lit dans la France :

« Nous croyons savoir qu'un certain nombre de députés, tout en approuvant vivement la conduite généreuse et le désistement patriotique de l'honorable M. Brisson, considèrent qu'il leur serait difficile de retourner devant leurs électeurs sans avoir obtenu du gouvernement telles explications qu'il croira devoir formuler à la tribune au sujet de l'entente anglo-allemande et des modifications que cette situation nouvelle peut apporter à la politique générale de l'Europe. »

Or, comme la Chambre a le désir manifeste de partir en vacances le plus tôt possible, et que, son ordre du jour étant épuisé, elle se séparera, selon toute prévision, dans la

première quinzaine de juillet, ces députés, qui appartiennent à la majorité républicaine, désireraient que le gouvernement prit à bref délai l'initiative d'une déclaration de ce genre.

» Au cas où le cabinet continuerait à se renfermer dans le silence, il serait invité à s'expliquer, sinon par M. Brisson, du moins par quelques-uns de ses amis. »

Le Journal officiel du 22 juin a publié :

Six lois autorisant six départements ou villes à contracter des emprunts ;

Une loi autorisant le département des Basses-Pyrénées à s'imposer extraordinairement ;

Une loi établissant d'office des impositions extraordinaires sur sept communes de l'Aveyron.

Emprunts — impôts.

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

Dans son audience du 20 juin, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé 19 (dix-neuf) déclarations de faillite.

Toujours la prospérité républicaine.

L'AFFAIRE BARRÈME

Un journal a annoncé que des révélations avaient été faites au sujet de l'affaire Barrême.

A la préfecture de police, à la Sûreté, pas plus qu'au Parquet, on n'a été avisé que deux forçats actuellement détenus à la Nouvelle-Calédonie auraient fait des révélations relativement à l'assassinat de M. Barrême, préfet de l'Eure.

Les ouvriers charpentiers de Toulon se sont mis en grève mardi soir.

Il demandent à être payés 60 centimes l'heure, comme leurs confrères de Nice, de Cannes et de Marseille.

Les patrons paraissent disposés à accepter ce nouveau tarif.

L'ancien président de la République est sur le point de partir pour Mont-sous-Vaudrey pour y passer, comme toujours, les mois de juillet, août et septembre.

M. et M<sup>me</sup> Wilson l'accompagneront avec leurs deux enfants.

Au retour, la famille de M. Grévy sera sans doute augmentée, et l'ancien président sera pour la troisième fois grand-père.

LE PASSEPORT ALLEMAND

La Correspondance officielle annonce que le ministère de l'Alsace-Lorraine vient de prendre la décision suivante au sujet du passeport :

« Sont exemptés de l'obligation d'exhiber le passeport les voyageurs qui veulent traverser l'Alsace-Lorraine en chemin de fer sans s'arrêter dans la province et qui, à la frontière, exhibent un billet de voyage indiquant cette intention. Les billets de voyage ne comptant que jusqu'à la station de Kehl n'affranchissent pas de l'obligation d'exhiber un passeport. »

On voit que cette modification supprime les conséquences vexatoires de l'obligation du passeport pour les anciens pays allemands, mais

les laisse subsister tout entières pour le pays d'empire.

UN MARIAGE. — La princesse Marie-Léonida Bonaparte, fille du prince Charles Bonaparte, frère du prince Lucien, va épouser un simple lieutenant d'infanterie, de condition modeste.

Le prince Charles était opposé à ce mariage ; mais, en présence de l'énergique attitude de sa fille qui menaçait de se prévaloir de sa majorité prochaine, le prince a cédé. La princesse apportera à son mari une fortune de trois millions.

L'IMPOT DU SANG

Il s'est passé au conseil de révision du canton de Cysoing (Nord) un incident typique qui peint au vif les mœurs républicaines.

La Vraie France, de Lille, le rapporte en ces termes :

« Les opérations du conseil se poursuivaient régulièrement quand vint le tour des conscrits de Sainghin-en-Mélantois. Le premier examiné est le fils d'un conservateur, il est admis sans difficulté. Survient alors un jeune gaillard certainement apte au service militaire, mais dont le père se trouve être un républicain de la plus belle eau. Aussitôt, comme le *deus ex machina* de la tragédie antique, apparaît M. Bourgeois, le banquier de Paris que l'on sait, ancien conseiller général blackboulé et maire de Sainghin. Ce singulier personnage se dirige alors vers le médecin-major militaire chargé de l'examen médical et lui dit textuellement : « Monsieur, j'appelle votre attention sur ce jeune homme, il est recommandé. » — Et M. Bourgeois appuyait d'une façon significative sur ce dernier mot qui fut entendu de tous les maires du canton.

» Le financier parisien fut immédiatement rappelé au sentiment de la pudeur par cette mortifiante réponse du médecin militaire prononcée à haute et intelligible voix : « Monsieur le maire, tous ces jeunes gens sont ici également recommandés ; je vous prie donc de me laisser ma liberté d'action. »

» Inutile de dépeindre la stupéfaction de l'assistance. Il fallait un homme comme ce Bourgeois pour oser publiquement, et d'une façon aussi cynique, proposer à un officier de notre armée de manquer à son devoir.

» Il va sans dire que le préfet Vel-Durand n'a pas soufflé mot, ce qui ne l'empêcha pas d'aller le soir même dîner chez le banquier exotique de Sainghin. »

Nous pouvons compléter ces renseignements.

Le personnage imprudent qui ne craint pas de recommander des favoris pour les dispenser de l'impôt du sang, M. Bourgeois, n'est autre que l'ancien compétiteur de notre regretté ami, M. Georges Brame.

Battu au 4 octobre 1881, aux élections législatives du Nord ; battu en 1889 aux élections cantonales, par un conservateur, l'honorable M. Dehau, M. Bourgeois est une puissance officielle, en tant que beau-père du ministre Develle.

Voilà l'homme qui a cru qu'il lui suffisait de dire à un officier : *un tel est recommandé*, pour qu'immédiatement *monsieur un tel*, solide gaillard, fût reconnu atteint d'une affection au cœur et réformé.

On a vu comment M. Bourgeois a été vertement remis à sa place.

Un enseignement se dégage de cet incident.

Au cours de la discussion de la loi militaire, les républicains n'ont cessé de crier que tout le monde devait être soldat et payer l'impôt du sang.

Plus de dispenses, plus de privilèges, les curés, sac au dos ! Tels étaient les refrains à la mode, dans la majorité de la Chambre.

A-t-on fait entrer les séminaristes à la caserne pour permettre aux gros bonnets du parti opportuniste, aux beaux-pères des ministres, d'obtenir l'exemption de leurs protégés ?

L'égalité pour les autres, mais pas pour eux, tel est le but de ces farceurs qui assouvissent leurs haines et leurs vengeances au nom du patriotisme.

Nous sommes enchantés que les fils de cultivateurs et d'ouvriers, présents au conseil de révision de Cysioing, aient pu juger par eux-mêmes l'esprit d'équité qui anime les représentants ou les amis du pouvoir, en entendant la recommandation de M. Bourgeois.

Ils sauront que, pour nos gouvernants, l'égalité devant l'impôt du sang n'existe pas davantage que l'égalité devant l'impôt pécuniaire.

Nous avons cité le cas de préfets et sous-préfets mettant leurs contributions personnelles à la charge des contribuables, et nous venons de voir le beau-père d'un ministre établir la distinction des « recommandés » ou « non recommandés », en plein conseil de révision.

Et ce sont-là les gens qui font de belles théories, sur la caserne obligatoire et le devoir, pour tout citoyen, de servir son pays, les armes à la main ! (Autorité.)

#### FORT-ROYAL

Fort-Royal, qui vient d'être incendié, est le chef-lieu de la Martinique.

C'est là que siègent le gouverneur et les administrations. Sa population est de 12,000 habitants. La ville la plus importante de la colonie est Saint-Pierre, qui compte 25,000 âmes, et où se fait la plus grande partie du commerce.

Néanmoins, Fort-Royal, à cause de sa situation privilégiée, est le centre militaire des Antilles. C'est sur sa rade, magnifique et admirablement protégée, que mouillent les navires de guerre de la station de l'Amérique du Nord. La marine y entretient un petit

arsenal. Fort-Royal est également un port très actif.

La Compagnie générale transatlantique l'a choisie comme point d'escale de tous ses paquebots et y a installé des ateliers considérables, un bassin de radoub, le seul des Antilles qui puisse recevoir des bâtiments de cent vingt mètres de longueur. Toute cette partie de Fort-de-France est connue sous le nom de Carénage.

On ne sait pas encore dans quel quartier le feu a pris naissance. Il est probable, toutefois, que c'est dans la partie Ouest de la ville. S'il avait éclaté dans la partie Est, c'est-à-dire au Carénage, on le saurait par la Compagnie transatlantique. Et dans ce cas, étant données les proportions de l'incendie, le désastre eût été encore plus considérable. Il ne serait rien resté de tous les ateliers et de toutes les maisons qui bordent le quai de Carénage.

La partie Ouest de la ville était composée presque entièrement de maisons en bois avec un seul étage sur rez-de-chaussée, par crainte des tremblements de terre : c'est ce qui explique la rapidité avec laquelle le feu s'est propagé.

Mais Fort-Royal n'en était pas moins une ville charmante, avec de larges rues bien éclairées et bien entretenues.

Voici le texte exact de la dépêche adressée au ministère par le gouverneur de la Martinique :

« Fort-de-France brûlé... Anéanti plus des trois quarts... Cinq à six mille personnes sans asile ni pain... Comptons sur générosité Parlement et mère patrie. »

Fort-Royal, fondé à la fin du dix-septième siècle par les colons français, a pris, par décret impérial, le nom de *Fort-de-France*.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juin 1890.

On finit en hausse : le 3 0/0 à 91.85 ; le 4 1/2 0/0 à 106.50.

Le Crédit Foncier atteint au comptant le prix de 4.240. On est assuré aujourd'hui de l'inébranlable sécurité qu'offre ce grand établissement financier.

La tenue de nos autres grandes Banques présente des effets semblables. La Banque de Paris s'avance à 835. La Banque d'Escompte à 525. Le Crédit Lyonnais à 746 a un très bon courant. La Société Générale est toujours à 480 et les Dépôts et Comptes courants sont sans variation à 600.

La Banque Nationale du Brésil a été portée de 590 à 602.50.

C'est demain 26 l'émission des 11,000 actions nouvelles de la Société Française des Télégraphes sous-marins. Rappelons que cette Société concessionnaire d'un réseau considérable est dotée de subventions importantes et que la Société Générale des Téléphones garantit aux actions l'intérêt à 5 0/0.

A propos de l'émission des 50,000 obligations nouvelles de la Compagnie des Chemins de fer Andalous disons que cette société dessert les principales villes du Midi de l'Espagne et que la nouvelle ligne de Puente-Genil à Li-

narès est appelée à fournir un large contingent de recettes qui permettra de l'assimiler aux lignes les plus productives du réseau.

Les obligations de Porto-Rico sont fermes à 290 ; les Etablissements Eiffel à 570.

On demande l'Aurifère Argentine à 29.50 ; l'Alpine est à 218.12 en bonne tendance.

Nous avons de très bonnes nouvelles de l'émission de la Société Franco-Américaine de parfumeries.

Les Chemins Economiques sont à 408.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 23 juin.

Sur l'ordre du jour pur et simple : interpellation de M. du Breuil Saint-Germain relativement aux affaires de Vicq :

Pour : 208. — Contre : 311.

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacroix, de Maillé, de Soland, de Terves.

Sur l'ordre du jour Guyot-Dessaigne approuvant le gouvernement (même interpellation) :

Pour : 300. — Contre : 157.

Tous nos députés ont voté contre.

Sur la demande en discussion immédiate de la proposition de loi de Mgr Freppel :

Pour : 273. — Contre : 225.

Nos sept députés ont voté contre.

Sur le passage à la discussion des articles de la même proposition de loi :

Pour : 190. — Contre : 314.

Tous nos députés ont voté pour.

### LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SECONDAIRE

On lit dans le *Soleil* :

« Les proviseurs des lycées et collèges viennent de recevoir du ministre de l'instruction publique une circulaire préparatoire à l'arrêté prochain qui modifiera la durée du travail et l'emploi du temps dans les établissements d'instruction secondaire.

» Le maximum des classes et études sera de six heures dans les classes primaires, de huit dans la division de grammaire, et de dix dans la division supérieure.

» Les classes, qui varieront d'une heure et demie à deux heures, seront coupées, pour la division primaire, par une récréation d'un quart d'heure. »

Ce n'est pas encore cette réforme qui relèvera beaucoup le niveau des études.

### MÉDAILLE DU TRAVAIL AGRICOLE

Nous avons annoncé qu'une médaille d'honneur allait être instituée pour récompenser les ouvriers ruraux français comptant plus de 30

années de bons services dans la même exploitation agricole.

Le *Journal officiel* a publié un décret qui consacre cette institution.

Les médailles seront décernées par le ministre de l'agriculture. Les médailles seront en or, en argent ou en bronze, du module de 27 millimètres ; elle porteront d'un côté l'effigie de la République entourée des mots : « République française, » et sur l'autre face les mots : « Ministère de l'agriculture, » avec la devise : « Honneur et travail, » ainsi que le nom et le prénom du titulaire et le millésime.

Le directeur général des postes et télégraphes étudie en ce moment le projet d'un service spécial de lettres « express » qui seraient expédiées plus rapidement que les lettres ordinaires moyennant une taxe de trente centimes.

Ce système de communication rapide fonctionne déjà à Vienne et à Bruxelles, et aurait produit, suivant les indications qui ont été données à ce sujet, d'excellents résultats sous tous les rapports.

Nous poserons cependant la question suivante : Si le service postal peut être amélioré, pourquoi ne pas réaliser cette amélioration d'une manière générale, et sans augmentation de frais pour les contribuables.

### COUR D'ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE

Audience du 25 juin

#### Meurtre d'un enfant

La fille Choblet (Jeanne-Marie), âgée de 23 ans, domestique à Chouzé-sur-Loire, comparait sous l'accusation de meurtre de son enfant âgé de quatre jours.

Voici les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation :

La fille Choblet, demeurant à Chouzé-sur-Loire, présentait, au commencement de l'année 1890, tous les signes apparents d'une grossesse.

A la suite d'une absence de quelques jours, qu'elle fit au commencement du mois de mars, ces signes avaient disparu.

Interrogée par la gendarmerie, elle déclara qu'elle était allée faire un voyage dans la Loire-Inférieure, son pays d'origine, et produisit un certificat médical constatant qu'elle n'était pas accouchée dans les deux ou trois mois précédents. Malgré ce certificat aussi affirmatif qu'inexact, l'instruction suivit son cours et établit que la fille Choblet ne s'était pas rendue dans la Loire-Inférieure.

Prise en flagrant délit de mensonge, l'accusée reconnut qu'elle était accouchée le 10 mars à Saumur, dans une chambre que lui avait louée son maître, le sieur Ridé, et qu'en venant à pied de Saumur à Chouzé, le 17 mars suivant, elle avait jeté dans le Loire son enfant qui était mort dans ses bras.

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Bientôt on déboucha du chemin creux et on atteignit l'extrémité de l'immense rocher qui resserrait le cours de l'Ain. La rivière reparaisait blanche et brillante d'écume, car on se trouvait précisément en face de la cataracte. A la faible lueur tombant encore du ciel, on distinguait, auprès des chutes, de vastes bâtiments, des halles, des hangars, qui devaient constituer « la Forge » à laquelle ce lieu empruntait son nom. Mais on n'apercevait aucun de ces feux de fournaise, on n'entendait aucun de ces bruits de marteau ou de pilon qui annoncent de loin une grande usine en activité. Il n'y avait pas non plus d'ouvriers au travail, de chariots que l'on chargeait ou déchargeait. Tout était noir, silencieux, désert. Il semblait que la forge chômât depuis longtemps et fût abandonnée. On n'entendait que le bruit de la cascade, et ces bâtiments lugubres ajoutaient encore au caractère morose de la contrée.

Du reste, Julien, qui servait de guide, ne se dirigea pas vers l'usine. On la laissa de côté et on s'engagea dans une courte avenue de peupliers, à l'extrémité de laquelle se trouvait une maison blanche, d'apparence très confortable. Plusieurs fenêtres de cette maison étaient éclairées et elle paraissait contenir de nombreux habitants.

A peine eut-on franchi la grille et pénétré dans une espèce d'avant-cour, qu'une forme svelte et gracieuse de jeune fille apparut sur le perron, et une voix fraîche demanda :

— Est-ce toi enfin, Léon ?... A quoi pensez-vous, Julien, de rentrer si tard ?

Alors seulement la jeune fille remarqua la présence des étrangers. Julien lui dit avec empressement :

— Ah ! Mademoiselle, peu s'en est fallu que vous ne revoyiez jamais M. Léon et moi-même. Si nous sommes encore de ce monde, nous le devons... tenez, à ces deux excellents Messieurs que voici.

— Qu'est-il donc arrivé ?

— Tu ne sais pas, tante Joséphine ! répliqua le petit bonhomme en sautant à bas de sa monture humaine ; Moricot m'a jeté dans la rivière, et si ce bon garçon-là ne m'en avait tiré.

ensuite il est si drôle ! Tu ne te fais pas d'idée comme il est drôle ?

Joséphine prit l'enfant dans ses bras.

— Est-il possible ? s'écria-t-elle, te voilà tout mouillé, en effet : rentre bien vite... Tu vas changer de vêtements... Entrez aussi, Messieurs, ajouta-t-elle en se tournant vers les voyageurs ; la maison est à vos ordres.

Comme Barbe-Blonde ne disait rien, Robillard répliqua avec un certain embarras :

— Merci, ma bonne demoiselle, pour moi, je n'ai pas besoin de grand'chose ; mais mon maître a été blessé assez dangereusement, je le crains.

— Blessé ! oh ! descendez, Monsieur... Nous allons vous panser... Il y a ici une pharmacie presque complète... Nous vous traiterons le mieux que nous pourrons.

A l'appel de Julien, des domestiques et des servantes étaient accourus. Barbe-Blonde, sur les épaules duquel on avait jeté une ample pelisse à brandebourgs, mit pied à terre, non sans que la souffrance lui arrachât encore quelques gémissements.

— Appuyez-vous sur moi, lui dit Joséphine avec bonté.

Le blessé la remercia par un sourire. Sou-

tenu de Robillard seul, il monta lentement les marches du perron, et on entra dans un salon richement meublé, qu'éclairait une lampe. Joséphine avança elle-même un de ces vastes fauteuils appelés « bergères ».

— Reposez-vous, reprit-elle, jusqu'à ce qu'on ait préparé une chambre pour vous et pour votre... ami. Ce sera fait tout à l'heure.

Elle sortit, et on l'entendit multiplier les ordres.

Barbe-Blonde resta quelques minutes immobile et les yeux fermés, dans son fauteuil. Enfin, il se ranima et, se voyant seul avec Robillard, il lui fit signe d'approcher.

— Gardez-vous, lui dit-il à voix basse, d'approcher ce que nous sommes aux gens de cette maison : Vous ne l'oublierez pas !

— Suffit, maître ; à la vérité, ça manque un peu de... poésie, et cette charmante demoiselle...

En ce moment, une voix lamentable s'éleva dans une pièce voisine.

— J'ai faim, disait-on ; des enfants peuvent-ils être assez vils pour laisser leur vieux père mourir de faim !... Je n'ai encore rien mangé d'aujourd'hui.

Ces paroles contrastaient singulièrement avec

Enfin, dans un dernier interrogatoire, elle avoue qu'effrayée par les charges de la maternité et redoutant de tomber dans la misère, elle avait jeté son enfant vivant dans le fleuve. Le cadavre n'a pas été retrouvé, mais il résulte des déclarations de la logeuse de Saumur et de la sage-femme qui a procédé à l'accouchement, que l'enfant était une petite fille bien conformée, pleine de force et de santé et déclarée à la mairie de Saumur sous les noms de Jeanne Choblet, le 10 mars dernier.

L'accusée a déjà eu, il y a deux ans, un premier enfant naturel, actuellement en nourrice dans son pays.

Depuis la mort de sa mère, elle s'était placée comme domestique à Châteaubriant et en dernier lieu à Chouzé-sur-Loire.

Dans son interrogatoire, la fille Choblet renouvelle, en pleurant, ses aveux.

Quatre témoins sont entendus, qui ne nous font rien connaître de nouveau.

M. Vidal de Saint-Urbain, procureur de la République, soutient avec modération l'accusation, tout en réclamant une juste répression.

M<sup>e</sup> Laurent, défenseur, implore la pitié du jury en cherchant à établir une lourde responsabilité à l'égard du sieur Ridé, qui avait l'accusée à son service.

Le jury répond affirmativement sur l'unique question qui lui est posée en admettant les circonstances atténuantes.

La fille Choblet est condamnée à cinq ans de réclusion.

On dément de Paris le prétendu mariage de M. Froment-Meurice, conseiller municipal de Paris, avec une jeune fille de l'Anjou.

TOURS. — *Encore un suicide.* — Le sieur Léon Tasse, demeurant rue des Joulins, s'est donné mardi soir la mort avec un revolver.

Quand on pénétra dans son domicile, le malheureux gisait, inanimé, dans une mare de sang.

Tasse était âgé de 26 ans.

L'ennui et le dégoût de la vie auraient, paraît-il, poussé l'infortuné jeune homme à cette triste détermination.

POITIERS. — *Accident mortel.* — Un bien regrettable accident s'est produit avant-hier, dans l'après-midi, aux environs du polygone.

M. Biju, âgé de 25 ans, musicien gagiste à l'École d'artillerie, dont les parents habitent rue du Pont-Joubert, 65, ayant rencontré une ordonnance qui promenait des chevaux, voulut prendre une leçon d'équitation.

Malgré les observations de l'ordonnance, il monta sur un cheval méchant qui l'entraîna dans le chemin rapide qui conduit de Biard à la Cassette.

le bien-être et le confort de cette opulente maison. La voix était cassée, chevrotante et avait des intonations vraiment plaintives. Avant que Barbe-Blonde et Robillard eussent pu échanger la moindre observation, Joséphine rentra, suivie de Julien.

Mlle Jolivet et le blessé s'examinèrent avec une curiosité réciproque. Joséphine, que nous avons vue presque enfant dans sa demeure du quai de la Loire à Orléans, avait alors vingt-deux ans environ, et rien en elle ne rappelait plus la pensionnaire maigre et déhanchée d'autrefois. C'était, à cette heure, une belle et grande personne, au teint rose, à l'œil d'un bleu si profond qu'il en paraissait noir. Quoique ses traits reflétassent parfois une sorte de mélancolie, ils avaient une expression de bienveillance et d'aménité. Sa mise était simple, mais élégante : et malgré la solitude où elle vivait dans ces montagnes, elle ne dédaignait pas une innocente coquetterie.

Une flamme passagère brilla dans les regards du blessé. Joséphine, de son côté, avait tressailli d'abord en observant la figure mobile de son hôte ; mais sans doute elle comprit bientôt qu'elle était dupe de quelque illusion, car elle détourna la tête en rougissant et dit avec sa

Bientôt après, le cheval se débarrassait de son cavalier, et le malheureux Biju tombait sur la tête dans la cour du moulin.

Il expira aussitôt.

Après les constatations d'usage, le corps de M. Biju a été ramené le soir, à 7 heures, à l'Hôtel-Dieu, et quelques instants après transporté chez sa sœur, M<sup>me</sup> Durocher-Trouvé, rue du Chaudron-d'Or.

SAINT-NAZAIRE. — *L'arrivée d'Eyraud.*

— On commence les préparatifs en vue de l'arrivée d'Eyraud. On dirait qu'un personnage officiel va débarquer. Le nombre d'étrangers augmente chaque jour. Les hôtels refusent du monde.

Pour maintenir la foule, le jour de l'arrivée d'Eyraud, on compte qu'il faudra au moins deux régiments d'infanterie et un régiment d'artillerie au grand complet.

M. Goron, chef de la Sûreté, est attendu d'un moment à l'autre pour prendre les mesures que nécessitera le débarquement de l'accusé.

M. WALDECK-ROUSSEAU A NANTES

M. Waldeck-Rousseau plaide, en ce moment, à Nantes, devant le tribunal civil dans une affaire de liquidation. Il s'agit d'une somme de 700,000 fr.

COURSES EN BRETAGNE

Les Courses de Savenay auront lieu, sur l'hippodrome de la Justice, dimanche prochain 29 juin.

Les Courses de Saint-Nazaire auront lieu le 15 août.

Les Courses de Châteaubriant, qui devaient avoir lieu le 10 août, sont définitivement fixées au dimanche 28 septembre.

Les Courses de Quimper auront lieu les samedi et dimanche 17 août, sur l'hippodrome de Crozon.

Les Courses d'Avranches se feront sur l'hippodrome de la Sée, les samedi 19 et dimanche 20 juillet.

FAITS DIVERS

UNE HORRIBLE CATASTROPHE

Une épouvantable catastrophe s'est produite mardi soir, vers six heures, en rade de Brest.

C'était le pardon de Saint-Jean, commune de Plougastel-Daoulas, petit village situé sur la rade en face de Brest. Tous les ans, en pareille circonstance, des vapeurs amènent à Saint-Jean des milliers de promeneurs brestois.

Dès cinq heures, au moment où l'on commence à revenir de Saint-Jean, les promeneurs prenaient d'assaut les vapeurs, au fur et à

douceur accoutumée :

— Tout est prêt, Messieurs ; Julien va vous conduire dans une chambre à deux lits. Si un médecin est nécessaire, je l'enverrai chercher à la ville.

— Mon maître, répliqua Robillard, est très capable lui-même...

Mais, craignant d'en trop dire, il reprit :

— Je possède quelques connaissances en médecine et en chirurgie... J'espère pouvoir réussir un premier pansement.

Barbe-Blonde fit un signe approbatif et se leva péniblement pour accompagner Julien.

— Et... l'enfant ? demanda-t-il.

— On vient de le coucher, répliqua Joséphine, et peut-être cet accident n'aura-t-il pour lui aucune suite fâcheuse... Ah ! combien je regrette de lui avoir permis aujourd'hui d'aller voir son petit ami, au château des Bordes, de l'autre côté de l'Ain ! Mais il m'a tant prié... Je frémis de penser à ce qui serait advenu, si son père et sa mère qui reviennent demain... Sa mère l'aime tant !

Au premier étage de la maison, les deux étrangers furent installés dans une grande chambre, où avait été transporté à la hâte ce qui pouvait être utile dans la circonstance pré-

mesure qu'ils se présentaient. La passerelle en bois, longue de 50 mètres environ, qui sert à l'embarquement et au débarquement, était envahie par une foule compacte.

Tout-à-coup, un immense craquement s'est fait entendre, suivi d'une épouvantable clameur, sortant à la fois de milliers de poitrines : la passerelle venait de s'effondrer sur plusieurs mètres de longueur, et cent personnes environ étaient tombées à l'eau, des femmes, des enfants, des vieillards, des hommes.

Aussitôt une vingtaine de courageux assistants se sont précipités à la mer pour porter secours à ces malheureux.

De petites embarcations sont arrivées de tous les côtés à la fois et le sauvetage a commencé.

Le nombre des victimes n'est pas encore connu. Il doit y en avoir beaucoup.

Une dépêche de Brest nous apporte ces renseignements complémentaires :

« Brest, 25 juin.

» A la suite de l'accident d'hier, sept cadavres ont été retrouvés.

» Ce sont ceux d'une dame Labat et de sa fille, d'une dame Ingoul et de sa fille, de la dame Lemoal, d'un quartier maître inconnu qui avait sauvé plusieurs personnes et d'un inconnu.

» Le maire de Brest, le sous-préfet, le procureur et la gendarmerie sont sur les lieux.

» La marine envoie des scaphandriers pour rechercher les victimes.

» Saint-Jean, où s'est produit l'accident, n'est pas le même hameau que celui qui est situé au fond de la rade à quelques kilomètres de Brest, au bord de la rivière Elorn, et qui est, chaque année, le but d'une promenade traditionnelle le 24 juin. »

On télégraphie de Gap, 25 juin :

« Un soldat, nommé Gilis, a lancé un coup de baïonnette à M. Giraud, maire de Saint-Crépin.

» Le motif de cette agression a été des plus futiles.

» Ce militaire avait coudoyé M. Giraud et l'avait ensuite interpellé. »

Avant-hier, près de Troyes, un train rapide venant de Paris a tamponné un train de la banlieue de Troyes. Deux wagons ont déraillé ; six personnes de Troyes ont été légèrement blessées.

LES DRAMES DE LA Foudre

Rome, 23 juin. — Un violent orage a éclaté aujourd'hui à Foggia.

La foudre a tué sept personnes et en a blessé cinq autres dans une ferme près Roseto.

sente. On congédia Julien, après lui avoir demandé quelques médicaments fort simples que l'approvisionnement de la maison pouvait fournir ; le maître et Robillard demeurèrent seuls.

Il y eut des allées et venues dans la chambre ; puis, on entendit un cri aigu, arraché évidemment par une vive souffrance. Julien s'empressa d'accourir de nouveau ; dans le corridor, il rencontra Robillard, qui lui demanda un objet dont il avait besoin. Robillard paraissait radieux :

— *Finis coronat opus*, dit-il ; mon maître s'était réellement luxé l'épaule, en arrêtant ce bac maudit et j'ai remis son humérus en place... Le cri que vous avez entendu a marqué la fin de l'opération... Maintenant il en sera quitte pour un accès de fièvre, et demain nous pourrons repartir.

— Ah ! ça, vous êtes donc chirurgien ?

— Un peu rebouteur tout au plus. Il faut vous dire, mon brave, qu'après avoir obtenu un prix d'honneur au concours général, j'ai fait beaucoup de métiers... dont le détail serait trop long, et parmi ces métiers, j'ai été un moment étudiant en médecine ou en pharmacie, je ne sais plus lequel.

On parle des étés d'une chaleur excessive. — Oh ! le plus terrible doit encore avoir été celui de 732.

— Ah ! Sait-on combien de degrés il a fait ? demande un naïf.

— Non, seulement la chaleur devint si forte que Charles Martel fondit sur les Sarrasins.

CONSEILS ET RECETTES.

LES FOURMIS. — On éloignera les fourmis en déposant un citron pourri dans l'endroit où ces insectes se trouvent.

L'eau dans laquelle on a fait bouillir des écrevisses a aussi la propriété de déplaire aux fourmis.

Pour les éloigner des arbres fruitiers, on donne au tronc une couche circulaire, de quelques centimètres de largeur, d'huile de chanvre mélangée à la suie de cheminée.

Quand on répand de la sciure de bois sous les arbres, les fourmis n'en approchent pas.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 29 Juin 1890

REPRÉSENTATION DE

M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER

De la Comédie-Française

LES JACOBITES

Grand drame en 5 actes, de FRANÇOIS COPPÉE, de l'Académie Française.

LE PASSANT

Un acte de FRANÇOIS COPPÉE, de l'Académie Française. ORDRE : 1. Le Passant ; 2. Les Jacobites.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU: GODET, propriétaire-gérant.

Julien s'empressa d'aller chercher ce qu'on lui demandait. Il revint quelques instants plus tard et, à la lumière des bougies qui éclairaient la chambre, il vit Barbe-Blonde couché dans un des lits ; quoique les pommettes de ses joues fussent rouges de fièvre, le blessé paraissait être infiniment mieux.

— Décidément, reprit Robillard, ça va marcher... Avec quelques compresses d'eau-de-vie camphrée pour combattre le déchirement des tissus, il n'y paraîtra plus demain.

Et il se mit en devoir d'appliquer les compresses.

Julien l'aida complaisamment à cette besogne, et reprit :

— Ce digne Monsieur, en effet, n'a plus besoin que de repos... Mais, mon garçon, n'allez-vous pas aussi songer à vous-même ? Vous avez pris dans la rivière un bain désagréable.

— Bah ! mes habits se sont séchés tous seuls... Cependant, s'il y avait moyen de « casser une croûte » là en veillant auprès de mon maître...

— Comment, s'il y a moyen ! Vous allez voir.

(A suivre.)

